

DATE DE CONVOCATION : 13 Septembre 2018

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P.ORMECHE - E. RAMBEAU - P. FRÉON - JP. ZUCCHI - C. MESLIER - C.MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER - S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - S. LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Louis LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: K. GAI - S. HIBON-MINET - K. PERROIS - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe ORMÈCHE

OBJET : MISE EN PLACE D'UN ESPACE PARTAGE : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Cœur de Pays,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre en place un espace partagé dans les locaux de l'Espace Economique et Commercial (bureau n° 1),

CONSIDÉRANT la proposition de règlement intérieur,

CONSIDÉRANT les tarifs suivants :

Tarifs	Bureau	Espace partagé*	Salle de réunion**
Heure	2.00 €	1.00 €	6.00 €
Demi-journée	8.00 €	4.00 €	24.00 €
Journée	12.00 €	6.00 €	36.00 €
Semaine	40.00 €	20.00 €	-
Mois	120.00 €	60.00 €	-

* Espace de travail ouvert sans réception de public

** Espace partagé et bureaux réservés à cet effet (Maximum 10 personnes autorisées)

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** : décide :

- ✓ d'approuver la mise en place d'un espace partagé dans le bureau n° 1 de l'Espace Economique et Commercial,
- ✓ d'approuver le règlement intérieur tel que joint en annexe,
- ✓ d'approuver les tarifs suivants :

Tarifs	Bureau	Espace partagé*	Salle de réunion**
Heure	2.00 €	1.00 €	6.00 €
Demi-journée	8.00 €	4.00 €	24.00 €
Journée	12.00 €	6.00 €	36.00 €
Semaine	40.00 €	20.00 €	-
Mois	120.00 €	60.00 €	-

** Espace de travail ouvert sans réception de public*

*** Espace partagé et bureaux réservés à cet effet (Maximum 10 personnes autorisées)*

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de cet espace.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE